

Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un hôpital suisse en Russie, sur lequel flottera à côté du pavillon international notre drapeau fédéral, témoignera une fois de plus en pays étranger des sentiments traditionnels de solidarité de notre petite patrie, et, ce qui est l'essentiel, permettra de porter aide et secours à de malheureux malades. En ne nous occupant que des malades et de leur guérison, nous restons en dehors de toutes compétitions politiques, ce qui attirera certainement en Suisse des sympathies à notre intervention charitable.

Nous ne rappellerons qu'en passant que notre action secourable pourra indirectement être utile à nos nombreux nationaux qui sont encore retenus en Russie.

Le Conseil fédéral nous a assuré de toute sa sympathie en faveur de l'intervention projetée et nous a promis un sérieux appui matériel, mais le Conseil fédéral a demandé expressément que toute la population de notre pays collabore à cette action de secours. De son côté la *Presse suisse* nous a donné l'assurance de son concours indispensable.

Nous sommes persuadés dès lors que l'organisation d'une collecte ne rencontrera pas d'obstacles sérieux. Cependant, à cause de la crise économique que traverse notre pays, à cause du chômage aussi, nous nous rendons parfaitement compte que vous aurez des difficultés à surmonter pour mener à bien cette nouvelle collecte. Mais l'expérience nous a prouvé qu'on rencontre toujours des cœurs et des mains prêts à

donner, et nous ne devons pas oublier que nous avons eu le bonheur d'être épargnés en Suisse des horreurs directes de la guerre.

Enfin, constatons qu'il est dans l'intérêt de notre pays de prévenir l'entrée en Suisse des maladies contagieuses les plus graves, à quoi contribuera pour sa petite part la mission hospitalière prévue par la Croix-Rouge suisse.

Telles sont, en un court exposé, les raisons qui nous poussent à réclamer aujourd'hui votre précieuse collaboration. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas du matériel, mais de l'argent. L'envergure et la durée de notre expédition dépendent des sommes qui seront recueillies. *Le matériel nécessaire sera acheté en Suisse.*

Nous nous en remettons à vous pour la façon de procéder à cette collecte d'après les lignes directives établies par la Croix-Rouge suisse et que vous connaissez pour les avoir déjà plusieurs fois appliquées.

L'intervention que nous avons prévue est de celles qui sont purement humanitaires, aussi pouvons-nous la recommander chaudement à notre population auprès de laquelle vous voudrez bien être nos interprètes dévoués.

Avec nos remerciements, veuillez agréer l'expression de notre haute considération.

Bâle et Berne, le 27 octobre 1921.

Au nom de la Direction de la Croix-Rouge suisse:
Le président, Le secrétaire,
Colonel BOHNY. D^r C. ISCHER.

Conférences cinématographiques de la Croix-Rouge

Ainsi que cela a déjà été indiqué sommairement dans un des derniers numéros de *La Croix-Rouge suisse*, nous organisons une série de conférences à projections

lumineuses, avec le concours du « Cinéma populaire suisse ».

Pour le moment nous sommes à même de mettre à la disposition des sections

de la Croix-Rouge et des sociétés de samaritains le matériel nécessaire pour des séances sur « la tuberculose » et « les maladies vénériennes ». Comme nous savons que le public préfère regarder des vues instructives plutôt que d'écouter de longues explications, nous avons réduit au strict minimum le texte des conférences, tandis que nous pouvons offrir de nombreux clichés qui seront suivis de films intéressants. Les diapositives ont été choisies par nous-même, et les films nous sont gracieusement prêtés par la Ligue des Croix-Rouges.

Mais nous ne mettons pas seulement à la disposition de nos sections les clichés et les films, mais encore les appareils et un opérateur de métier. Les appareils transportables peuvent être branchés sur n'importe quel courant électrique de lumière, et sont construits de telle sorte qu'ils répondent à toutes les exigences de police. En outre nous prévoyons un texte clair et concis qui permettra à tout médecin — éventuellement aussi à d'autres personnes qualifiées — de donner les explications indispensables.

Les vues et les films choisis sont de nature très populaire, faciles à comprendre, et il va de soi que le thème délicat des maladies vénériennes est traité d'une façon absolument décente.

Pour que la *jeunesse* aussi soit avertie du danger de la tuberculose et qu'elle connaisse les moyens de l'éviter et de la combattre, nous avons combiné des *représentations pour les écoles*. Ces séances pourront avoir lieu l'après-midi et disposeront de films spécialement destinés aux jeunes gens.

Dans le but de répandre ainsi de saines notions d'hygiène, nous n'avons pas hésité à faire de gros sacrifices financiers, aussi comptons-nous sur la collaboration de nos

sections de la Croix-Rouge et de nombreuses sociétés de samaritains.

Les *engagements à prendre* sont les suivants :

1° Toute société désirant organiser une conférence cinématographique doit garantir à la Croix-Rouge suisse une somme de fr. 50 par représentation pour adultes, de fr. 15 pour représentation donnée à la jeunesse. Cette finance est destinée à couvrir une petite partie de nos dépenses.

2° Les sociétés organisatrices percevront une finance d'entrée minimale de fr. 1 par adulte (conférences du soir), et de 50 cent. par enfant (matinées). Sur le produit des entrées il sera prélevé tout d'abord fr. 50 (respectivement fr. 15) revenant à la Croix-Rouge suisse, puis les dépenses occasionnées par les frais de location du local, lumière, annonces, etc. Le solde restant sera partagé entre la caisse de la section organisatrice et la Croix-Rouge suisse.

3° Dans le cas où une société désirerait organiser des conférences gratuites, elle est libre de le faire, mais elle doit verser à la Croix-Rouge les sommes prévues pour chaque conférence d'adultes ou d'enfants.

4° Les organisateurs ont à s'assurer d'un local suffisamment spacieux et que l'on puisse obscurcir.

5° Ils s'occupent de la vente des cartes d'entrée (qui sont fournies par le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse), et doivent adresser le lendemain de la conférence un décompte des représentations au secrétariat, avec la somme qui lui est due (compte de chèques III/877).

6° Ils ont à se procurer le conférencier qui, grâce au texte mis à sa disposition, pourra facilement donner les explications nécessaires tant des diapositives que des films.

7° Ils font la réclame et les publications nécessaires et en paient les frais.

* * *

Dans le but d'éviter des frais inutiles de transport, nous prévoyons que les conférences auront lieu:

dans la Suisse centrale: de mi-octobre à novembre 1921 et en janvier 1922;

dans la Suisse orientale: en novembre 1921 et février 1922;

dans la Suisse romande: en décembre 1921 (jusqu'à Noël) et en mars 1922; sous réserve de petites modifications.

Les sociétés, institutions ou autorités qui voudraient bénéficier de nos conférences avec projections et films, sont priées de s'adresser dès maintenant au secrétariat soussigné.

Chaque demande doit contenir:

- a) le nom de la société (section, autorité, etc.) organisatrice, avec adresse exacte de son président;
- b) l'indication si la conférence est désirée avant ou après le Nouvel-an;
- c) conférence sur la tuberculose? ou bien conférence sur les maladies vénériennes?
- d) la déclaration formelle que les conditions de la Croix-Rouge suisse énumérées plus haut sont acceptées.

Enfin nous désirons attirer l'attention des intéressés sur le fait que ces conférences ne sont pas seulement un excellent moyen d'éclairer notre population sur quelques fléaux qui ravagent notre pays, mais qu'elles présentent l'avantage incontestable de rendre le travail des sections plus varié et plus utile.

Qu'on ne tarde donc pas à s'adresser au **Secrétariat de la Croix-Rouge suisse**, Rue des Cygnes 9, Berne.



Aux comités des sections de la Croix-Rouge suisse

Dès longtemps la Croix-Rouge suisse a eu une activité bienfaisante de paix, mais depuis la démobilisation les tâches de paix ont été placées au premier plan de nos travaux. La commission de révision des statuts les a définies en grands traits comme suit:

Soins aux malades: Formation de personnel infirmier dans nos propres écoles; surveillance générale du nursing en Suisse; amélioration professionnelle, sociale et matérielle des gardes-malades; collaboration d'aides volontaires pour les soins aux malades civils.

Samaritains: Formation de personnel pour les premiers secours et pour les soins aux malades à domicile; activité

générale dans le domaine de l'hygiène; organisation des samaritains en vue d'interventions générales de la Croix-Rouge:

Défense contre les épidémies: Aide à la Confédération dans la lutte contre les maladies constituant un danger public; mesures contre les maladies épidémiques par la mise à disposition de personnel et de matériel.

Secourisme: Assistance lors de catastrophes nationales ou internationales; aide en cas de crises ou de calamités publiques; appui aux interventions ayant un caractère d'utilité publique.

Telles sont les lignes directrices de l'activité de paix de la Croix-Rouge suisse. La Direction s'occupe actuellement de la